



Convocation tribunal judiciaire

Par cyrille44410

Bonjour, je suis convoqué au tribunal judiciaire le 4 octobre 2024 pour une dette de crédit a la consommation d'un montant de 2600 euros puis je aller en prison pour cette somme mercide votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non, on ne met plus les gens en prison pour dettes.

Par contre le créancier peut saisir vos revenus et vos biens à part ceux qui sont essentiels, ce qui ne vous laissera pas grand chose.

Il est important d'envisager le remboursement, c'est la question que le juge va poser : Quelles solutions allez vous proposer ?

Si vous êtes de bonne foi, le juge peut vous accorder un étalement, mais encore faut-il que ça corresponde à vos possibilités.

Il est possible de déposer un dossier de surendettement, ce qui peut retarder ou suspendre les saisies.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F134]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F134[/url]

Par cyrille44410

merci même lors d'une saisie sur les revenues il doit laisser un minimum pour survenir a ses besoins alimentaire

Par yapasdequoi

Le solde bancaire insaisissable est une somme au moins égale à 635,71 ?.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31185]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31185[/url]